



Bridge Atlantique Association

1 avenue de l'Île 44700 Orvault

Ami(e) bridgeur(euse),

Vous êtes invité(e) à participer aux **assemblées générales, extraordinaire et ordinaire** qui auront lieu au club, 1 avenue de l'Île à Orvault

Mercredi 14 Juin 2017 à 18 Heures 15

Accueil des membres et émargement de 18H15 à 18H45

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour : Modification des statuts

Le premier paragraphe de l'article 14 des statuts,

« Le Comité Directeur est composé de **7 à 9 membres** élus par l'Assemblée générale parmi lesquels il élira son bureau composé d'un président, de 1 ou 2 vice - présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier. »

est modifié comme suit :

« Le Comité Directeur est composé de **7 à 15 membres** élus par l'assemblée générale parmi lesquels il élira son bureau composé d'un président, de 1 ou 2 vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier. »

Pour ce qui concerne l'élection du comité directeur du 14 juin 2017, les listes proposées aux adhérents, statutairement composées de 7 à 9 membres, pourront comprendre une liste complémentaire de 1 à 6 membres. En cas d'adoption de la présente réforme des statuts par l'assemblée générale extraordinaire, le nouveau comité directeur élu par l'assemblée générale ordinaire sera complété automatiquement par les membres de sa liste complémentaire.

Vote des adhérents.

Article 12 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur toute modification des statuts ou sur la dissolution de l'association. [...] Elle doit faire l'objet d'une convocation et d'une délibération particulière.

*Pour statuer valablement, l'assemblée générale extraordinaire doit réunir un quorum des **deux tiers des membres actifs**.*

À défaut de quorum, il sera convoqué une nouvelle assemblée générale au minimum 15 jours plus tard ; aucun quorum ne sera alors exigé.

Lors de cette assemblée générale extraordinaire, les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

Rapport moral.

Rapport financier : présentation des comptes (le bilan financier sera affiché au club à partir du 1er juin 2017

Intervention du contrôleur aux comptes, approbation et quitus.

Budget prévisionnel : présentation et approbation

Rapport d'activité : présentation et approbation

Composition du Comité Directeur élu. Présentation par la tête de liste.

Nous comptons sur votre présence et terminerons la soirée par un verre de l'amitié.

Si vous ne pouvez être présent, merci d'utiliser les pouvoirs ci-joints.

Bien cordialement,

Le comité directeur

« Tout additif à l'ordre du jour établi par le comité directeur doit lui être adressé au moins 15 jours avant la date de l'assemblée générale. »

*« Au cours de ces assemblées [générales], les élections se feront de la façon suivante. Tous les membres du B2A peuvent prétendre faire partie de toutes les élections. Les candidats se regrouperont par affinités sur une liste qui devra être **déposée au plus tard 10 jours francs avant la date de l'assemblée générale**. Le votant est alors assuré que les gens qui se sont regroupés sur une telle liste sont à même de travailler en bonne harmonie. Le nombre de listes n'est pas limité. Le votant choisira sa liste. Sera déclarée élue la liste ayant obtenu le plus de suffrages. »*

Les listes de candidats pour le nouveau comité directeur comportant de 7 à 9 noms plus éventuellement une liste complémentaire de 1 à 6 noms doivent donc être adressées ou données au président actuel au plus tard le vendredi 2 juin 2017. Elles seront affichées après vérification de l'éligibilité de ses membres sur le panneau d'affichage du comité directeur.
Scrutin par listes complètes.